



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-089

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2019-08-30-007 - 2019 0830 arrêté suppléance Préfète - du samedi 31 aout - 18h au dimanche 1er septembre -20h-1 (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2019-08-30-007

2019 0830 arrêté suppléance Préfète - du samedi 31 aout -
18h au dimanche 1er septembre -20h-1

Préfecture
direction de la stratégie
des ressources humaines et des moyens
services de coordinations et de l'appui territorial
bureau de la coordination administrative

n° d'enregistrement :

ARRETE
Accordant la suppléance des fonctions préfectorales,
à Mme Isabelle Sendrané, Sous-Préfète de l'arrondissement de Condom,
du samedi 31 août 2019 - 18h00 au dimanche 1^{er} septembre 2019 – 20h00

La Préfète du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n°82,213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ,
VU le décret du 8 décembre 2017 nommant Catherine Séguin, préfète du Gers,
VU le décret du 8 novembre 2016 nommant Guy Fitzer, secrétaire général de la préfecture du Gers,
VU le décret du 6 décembre 2017 nommant Isabelle Sendrané, sous-préfète de l'arrondissement de Condom,
VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,
VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets,
considérant l'absence de Mme Catherine Séguin, préfète du Gers et de M. Guy Fitzer, secrétaire général de la préfecture du Gers, du samedi 31 août 2019 à 18h00 au dimanche 1^{er} septembre 2019 à 20h00,
sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Isabelle Sendrané, sous-préfète de l'arrondissement de Condom est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales du samedi 31 août 2019 à 18h00 au dimanche 1^{er} septembre 2019, 20h00.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

AUCH, le 30 août 2019


La Préfète
Catherine SÉGUIN